

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 6 décembre 2019

**5<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-11-5-1**

### Service instructeur

DILO - Service des opérations foncières et  
immobilières

### Service consulté

## **PROROGATION DE LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DES CENTRES MEDICO-SOCIAUX DE CERNAY**

Résumé : Les travaux de réhabilitation du site de l'ancienne gare de CERNAY permettront le regroupement des centres-médico-sociaux du secteur de THANN-CERNAY dans ce bâtiment. Dans l'intervalle, il est nécessaire de proroger les conventions portant mise à disposition des locaux occupés actuellement par les services concernés, jusqu'à la fin des travaux.

Les quatre sites occupés par les services départementaux sur le territoire de CERNAY-THANN présentent de sévères lacunes en termes de fonctionnement et la plupart sont inadaptés à l'accueil des personnes handicapées.

Au vu de ces éléments, la Commission permanente du 6 juillet 2018 a donné un accord de principe sur le regroupement de ces services dans l'ancienne gare de CERNAY, d'une surface utile d'environ 456 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux, vacante depuis une dizaine d'années. L'acquisition de ce bâtiment auprès de la Ville de CERNAY a donné lieu à la signature d'un acte en janvier 2019, au prix de 60 000 €, avec un droit de préférence au profit de la Ville en cas de revente future de l'immeuble par le Département.

Les travaux de réhabilitation nécessaires avaient été estimés dans un premier temps à 526 000 € HT. Ce montant comprenait les travaux de réfection intérieure et d'entretien des façades, ainsi que les honoraires liés aux diagnostics immobiliers et aux prestations intellectuelles (contrôle technique, coordination SPS, bureaux d'études structure et fluide).

Cependant, les diagnostics avant travaux ont révélé des faiblesses structurelles auxquelles il convient de remédier et qui ont alourdi le programme de réhabilitation. Le coût des travaux est désormais évalué à 620 000 € HT (+ 18%).

Les services sociaux départementaux sur le ban de la commune de CERNAY sont implantés dans deux bâtiments communaux, mis à la disposition du Département par le biais de conventions. Pour permettre la réalisation des travaux nécessaires dans le bâtiment de l'ancienne gare, les conventions de location des implantations actuelles avaient été prolongées par avenant jusqu'au 31 décembre 2019.

L'achèvement de la réhabilitation du site de l'ancienne gare étant désormais prévu à la fin du 1er semestre 2021, il est nécessaire de proroger les deux conventions concernées jusqu'au 31 août 2021, avec une possibilité d'avancer ou de reporter cette date en fonction de l'avancement des travaux.

La Ville de CERNAY ayant fait connaître son accord à cette prorogation, je vous propose :

- D'approuver la prorogation jusqu'au 31 août 2021 des conventions de mise à disposition des locaux communaux accueillant actuellement les services sociaux départementaux 34 rue Poincaré et 1B faubourg des Vosges à CERNAY, avec une possibilité d'avancer ou de reporter cette date en fonction de l'avancement des travaux sur le site de l'ancienne gare.
- D'approuver et de m'autoriser à signer les avenants correspondants ci-joints, à intervenir entre la Ville de CERNAY et le Département, en y apportant, le cas échéant, toutes modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT